SELECTIF MASSIF

Désherbant sélectif granulés spécial massifs d'arbustes

- **En granulés, prêt à l'emploi pour une simplicité d'utilisation.**
- **Agit par contact (foliaire) et par absorption (racinaire et anti-germinative).**
- **Excellente efficacité, sur plus de 100 espèces végétales.**
- **Détruit rapidement et empêche l'éclosion de jeunes pousses.**



SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION
www.sid.tm.fr
S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 14001 Environnement AFNOR CERTIFICATION
AGIR pour notre avenir

SELECTIF MASSIF

Désherbant sélectif granulés spécial massifs d'arbustes

- En granulés, prêt à l'emploi pour une simplicité d'utilisation.
- Agit par contact (foliaire) et par absorption (racinaire et anti-germinative).
- Excellente efficacité, sur plus de 100 espèces végétales.
- Détruit rapidement et empêche l'éclosion de jeunes pousses.

Le **désherbant SÉLECTIF MASSIF** est destiné au désherbage des pieds d'arbres et arbustes d'ornement pour les plantations et les pépinières. Le désherbant est élaboré sur la base de 2 matières actives complémentaires, très peu solubles et qui migrent très peu dans le sol ce qui est fondamental pour l'environnement et l'efficacité du produit.
Présentation technique des substances :
D'une part l'oxyfluorfène (1) agit par contact sur les jeunes plantes avec une action foliaire (par les feuilles). Cette substance forme sur le sol, après épandage, un film qui provoquera la mort des jeunes plantes ainsi que celles qui sortiront de terre. En effet, l'oxyfluorfène empêche la synthèse correcte de la chlorophylle.

D'autre part la pendiméthaline (2) agit un peu par contact de manière foliaire mais principalement par absorption (voie racinaire). Bien que peu soluble, il faut un minimum d'humidité pour accroître son efficacité. La pendiméthaline empêche la division cellulaire de la plantule indispensable à sa croissance et à son développement. La jeune plante finit par mourir. Cette substance forme dans le sol une barrière anti-germinative.

Ainsi, le **désherbant SÉLECTIF MASSIF** possède à la fois une action immédiate et rapide sur les jeunes pousses mais aussi une action rémanente anti-germinative qui empêche la germination de plantes indésirables pendant toute l'année. En effet la persistance d'action est d'au moins 3 à 4 mois selon les conditions météorologiques, c'est pourquoi une seule application annuelle est suffisante pour assurer une efficacité pendant une saison végétative.

Enfin nos micro-granulés sont orangés afin de faciliter le contrôle de l'épandage et maîtriser les zones traitées.

Mode d'utilisation

Période d'application : automne et hiver, période humide et de repos de végétation, soit d'octobre à fin mars. En période de faibles précipitations, faire suivre l'épandage d'un arrosage.
Dose homologuée : max. 110 kg/ha soit 11 g/m2 ou encore 1,1 kg pour 100 m2.
Usage homologué : arbres et arbustes d'ornement – désherbage – pépinières et plantations.
Préparation du sol : le sol de la zone à traiter doit être non pollué, ni dur ni trop tassé, ni sec mais aéré et si possible dégagé des feuilles mortes. En outre si des mauvaises herbes sont déjà présentes, nous recommandons un traitement herbicide préalable avec le DÉSHERBANT FOLIAIRE 8 à 15 jours avant épandage du SÉLECTIF MASSIF.
Application : prêt à l'emploi, le désherbant SÉLECTIF MASSIF s'utilise uniquement pour des cultures en pleine terre. Epandre selon la dose recommandée ci-dessus à même le sol et de façon régulière soit à la main en portant des gants soit avec notre ÉPANDEUR TYPHON.

Normes

HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - AMM n°2060129* délivrée le 01/08/2008. Usages : arbres et arbustes d'ornement – désherbage – pépinières et plantations. Dose d'homologation : 110 kg/ha pour 1 application par an sur zones perméables avec une ZNT de 20 m.
DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES – Numéro d'agrément : IF00107.

Données Techniques

Domaines d'utilisation
Collectivités, complexes sportifs, parcs et jardins publics, domaines forestiers, futaies, sociétés paysagistes, CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants), clubs et villages vacances, hôtellerie de plein air, voiries, pépinières, jardineries, BTP et constructions, golfs, aires de repos, syndics, associations de pêche ou de chasse, etc...

Principaux éléments de composition
- Oxyfluorfène (1) à 0,45%
- Pendiméthaline (2) à 2,3%

Propriétés physico-chimiques typiques
- Formulation : granulés (GR)
- Couleur : orangée
- Densité relative à 20°C : de 0,772 à 0,808

Recommandations
- Ne pas travailler le sol pendant le mois qui suit le traitement.
- Lire attentivement et intégralement l'étiquette avant tout usage.
- Respecter une distance de 20 cm entre la zone traitée et les surfaces engazonnées ou les plates-bandes fleuries. - Respecter la dose homologuée.
- Ne pas traiter les sols filtrants ou humifères, les cultures sousabri, les plantes dont les tiges où les feuilles touchent le sol, un terrain en pente risquant un entraînement vers un point d'eau...
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Porter des gants appropriés.
- Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider, le rendre inutilisable et le valoriser suivant la réglementation en vigueur.

Identification
(1) Matière active d'origine DOW AGRO CHEMICAL et (2) Matière active d'origine BASF AGRO SAS.
* AMM appartenant au GRAN'HERB dont le détenteur et fabriquant est BHS - 1 rue du Gué MALAYE 95470 VEMARS. En cas d'urgence, le 15 ou le centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887(appel gratuit depuis un poste fixe).

Stockage
conserver uniquement dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé, hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux et dans une armoire réservée à ce type de produit.

Etiquetage
ATTENTION - GHS09 (dangereux pour l'environnement) - H410 -Contient pendiméthaline (ISO). Peut produire une réaction allergique. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications.

Votre expert conseil :